

Commune de Sierre : Initiative “Pour un réseau cyclable sûr”

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans la commune de Sierre demandent, en vertu de l’art. 7 du règlement communal d’organisation, l’**élaboration d’un règlement communal dédié à la mobilité active quotidienne** ayant pour buts:

- a. l’actualisation d’une stratégie vélo communale, comprenant comme objectif une augmentation de part modale des vélos à 15% (en termes de trajets) d’ici 2040;
- b. la planification d’ici 2030 d’un réseau cyclable à l’échelle locale, reliant les quartiers aux lieux d’activités quotidiennes, qui soit direct, sûr et continu;
- c. la création d’un groupe de travail technique, rattaché à la commission “Mobilité et travaux publics”, dédié à la discussion de projets d’aménagements cyclables, incorporant les associations représentants les utilisateurs (PRO VELO, mobilité piétonne, APE, etc.) et divers parties prenantes (le Service de la Mobilité, l’Agglo Valais central, la Commission cantonale de signalisation routière, etc.).

Seuls les électrices et électeurs résidant sur la commune de Sierre peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu’une seule fois la présente demande.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d’une fois est punissable selon l’article 282 du code pénal.

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse exacte (rue, n°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Comité d’initiative: Alexandre BAGNOUD, Véronique BESSON, Marie-Paule DIEFFENBACHER, Steve MORABITO, Jean-Daniel MELLY, Tony SABINO, Christophe TOSI.

Annnonce officielle du texte de l’initiative faite au Conseil municipal le 12 mai 2026.

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 12.05.2027 au comité d’initiative:

Association PRO VELO Valais/Wallis, Case postale - 1951 Sion